

17 JUIN 2008 : POURQUOI FO N'APPELLE PAS A MANIFESTER

Au lendemain du 22 mai et afin de "se donner toutes les chances de faire reculer le gouvernement sur la question des retraites" (blocage à 40 annuités), la Confédération FO a proposé à 2 reprises aux autres confédérations une "action commune d'envergure" qui passe, dans un premier temps, par un appel à une journée de grève interprofessionnelle.

Cette proposition a été rejetée, en particulier par la CGT et la CFDT !

Les dirigeants de ces organisations s'arc-boutent à la tactique processionnaire des journées d'action saucissonnées pour empêcher toute généralisation, et nous balader jusqu'aux congés d'été.

Ces journées de manifestation «saute-mouton» sont organisées sur des mots d'ordre qui font la part belle au MEDEF et au gouvernement (refus par exemple de revendiquer le blocage à 40 annuités lors de la journée du 22 mai).

C'est à nouveau le cas le 17 juin !

C'est dans ces conditions que la Confédération FO a décidé de ne pas appeler à la manifestation du 17 juin.

En apparence cette journée est consacrée à la défense du temps de travail. La réalité est hélas tout autre.

En fait, la CGT et la CFDT organisent cette action pour défendre la "position commune" sur la représentativité syndicale. Elles trouvent d'ailleurs un soutien plein et entier du MEDEF qui a également demandé au gouvernement de "respecter ses engagements".

La "position commune" (MEDEF, CGPME, CGT, CFDT) entrouvre la porte aux accords dérogatoires d'entreprise, en permettant de relever les contingents annuels d'heures supplémentaires (article 17 de la position commune).

Avec l'avant projet de loi présenté le 28 mai dernier, le gouvernement s'est engouffré dans la brèche ouverte par cet article 17 en élargissant ceux-ci à la durée de travail (assouplissement des 35 heures).

En fait, la "position commune" conduit à remettre en cause le principe de faveur et la hiérarchie des normes (principe selon lequel un accord signé dans une entreprise ne peut être inférieur en droit à la Convention collective ou au Code du travail).

Ce n'est donc sûrement pas avec cette « position commune » que l'on pourra défendre les intérêts des salariés, alors que le gouvernement accélère la casse des acquis sociaux:

- Sécurité Sociale et Retraites ;
- Pratique Contractuelle ;
- Services publics et Statuts ;
- Droit de grève ...

Bien entendu, la Confédération FO a décidé de renouveler sa proposition d'appel à une journée de grève interprofessionnelle.

Cela suppose des revendications claires, comme le blocage à 40 ans pour le retour à 37, 5 annuités et une détermination à la hauteur des attaques portées.

Pour réunir ces conditions, FO lance une grande campagne d'informations des salariés.

FO CHEMINOTS
la force syndicale